



## EDITO DU MAIRE

Edition Juin 2017  
Numéro 10

### SOMMAIRE :

- ◆ INFORMATIONS MUNICIPALES
- ◆ TRAVAUX ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE
- ◆ PORTRAITS
- ◆ ACTION SOLIDAIRE
- ◆ L'ACCUEIL DES ENFANTS
- ◆ LE SAVIEZ-VOUS ?
- ◆ ASSOCIATIONS ET PROGRAMME A VENIR
- ◆ CA S'EST PASSE Á BRESLES
- ◆ COMMUNICATION DES LISTES

### BRESLES, VILLE DE PROJETS - BRESLES, VILLE D'ACTION

Chères Bresloises et Chers Breslois,

La conduite des affaires municipales est une activité quotidienne où l'inaction n'a pas de place. Aussi, c'est avec détermination que je mène, avec l'équipe « Ensemble pour Bresles », toutes les actions qui impactent la vie quotidienne des Bresloises et Breslois. Afin d'y parvenir, j'ai proposé au conseil municipal un budget, alimenté par le travail des adjoints, des délégués et des services de la Mairie pour l'année 2017 qui a été adopté, à l'unanimité. Il s'agit là d'une marque de confiance accréditant les projets divers et variés (voirie, circulation, stationnement, tourisme, culture, commerce, cadre de vie...) que mon équipe propose et nous permet vis-à-vis de nos partenaires, d'avancer avec force et de travailler à l'avenir de notre belle commune. Cela témoigne également de notre capacité à bien fonctionner et à répondre à vos demandes avec efficacité et efficience.



D'ores et déjà, chacune et chacun d'entre vous constate que notre Ville bouge. Le succès rencontré lors des concerts de l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais et Arcamania me conforte dans l'idée que Bresles est une Ville attractive, dynamique et ouverte à la diversité des actions. La municipalité et les associations organisent diverses manifestations tout au long de l'année, votre participation donne du sens à leur action, ainsi que les encouragements nécessaires à la poursuite des investissements individuels.

Bresles, change de visage également à l'instar de la Place du Linciau, où la halle de plein vent prend forme. J'espère vous y retrouver, le vendredi 29 septembre prochain, pour inaugurer ensemble le premier marché de produits locaux de notre Ville. En attendant, dès cet été, je vous invite à assister, Place du Linciau, à la première saison de « l'été en roue livre », organisée par la Médiathèque.

Lors de la campagne électorale, nous nous étions engagés à tout faire pour améliorer la sécurité routière, et c'est pourquoi nos efforts récents portent sur la rue du Petit Chantilly avec la mise en œuvre de feux dits « intelligents » et du traçage des places de stationnement, des voies de circulation et de la piste cyclable. J'entends parfois gronder le mécontentement au motif « qu'on ne peut plus rouler dans cette rue » ! Je me porte en faux par rapport à cette analyse de la situation ; sous réserve que chacun roule à vitesse modérée, le croisement des véhicules ne posera pas de problème chacun devant s'arrêter avant un véhicule en stationnement pour permettre au véhicule arrivant en face de passer en toute sécurité. Cela s'appelle du civisme, mais tout simplement également le respect du code de la route. De nombreuses communes ont adopté ce mode de régulation de la vitesse et comme à Bresles, certains des riverains qui étaient les premiers à demander plus de sécurité, étaient les plus réfractaires lors de la mise en œuvre. Nous avons fait ce choix, plutôt que la mise en place de « plateaux » ralentisseurs qui n'ont d'effet que sur leur propre périmètre et qui sont d'un point de vue nuisances sonores très impactant pour les riverains. Avec vous, je souhaite sécuriser et redynamiser notre cœur de ville ; avec vous, je suis convaincu que nous y parviendrons. L'équipe municipale et moi même mobilisons toutes nos énergies pour Bresles.

Néanmoins, force est de constater, que nous pourrions aller plus loin, sans compter les dégradations qui coûtent aux finances communales, les incivilités, conflits de voisinage et autres dépôts sauvages d'ordures ménagères, qui mobilisent les équipes de la Ville au détriment d'autres missions. Ainsi, si la Municipalité prend ses responsabilités, il revient à chaque citoyen d'agir également en ce sens. Si quelques minorités empoisonnent la vie d'une rue et/ou d'un quartier, n'admettons pas l'inacceptable pour notre belle Ville de Bresles.

Bel et heureux été 2017.

Dominique CORDIER  
Maire de BRESLES

## EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2016 (\*)

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant à l'Assemblée de rendre hommage, par une minute de silence à Madame Annick PARENT, agent de la Ville de Bresles du 3 octobre 1968 au 31 janvier 2010, décédée dans sa 66ème année, ainsi qu'aux victimes des attentats en Allemagne.

**Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme avec la CAB**

Dans le cadre de la fusion entre la CAB et de la CCRB, Monsieur DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer au service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de l'agglomération du Beauvaisis. Il précise qu'aujourd'hui l'instruction des ADS est confiée à l'ADTO via la CCRB et que ce service est actuellement payant et que l'adhésion au service ADS de la CAB est gratuite.

Monsieur CHOQUET demande si les prestations sont identiques.

Cela est confirmé par Monsieur le Maire, la différence tient au fait que les études seront réalisées par des personnels de la CAB. Entre octobre 2015 et septembre 2016, les services de l'ADTO ont coûté 11,5K€ à la commune. Cette décision permettra à la ville de faire des économies.

Madame FUMERY précise qu'il s'agit d'un service similaire et que le Maire conserve la signature des Autorisations du Droit des Sols ainsi que la responsabilité en matière d'urbanisme. Seule l'instruction des dossiers est confiée à la CAB. Il s'agit de mutualiser les moyens et éviter de recruter des instructeurs en trop grand nombre au regard des dossiers à instruire.

Le Conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Ressources Humaines - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un CHSCT est obligatoire dans toutes les collectivités dont le nombre d'agents est supérieur à 50. La Ville de Bresles est dans ce cas de figure avec 56 employés. Aussi, après consultation, du comité technique, en date du 25 novembre 2016, Monsieur le Maire propose de désigner 4 représentants-élus ainsi que leurs suppléants pour siéger au sein de ce comité et précise qu'en vertu du principe du paritarisme, 4 représentants du personnel et leurs suppléants seront prochainement élus. A cet effet, Monsieur le Maire présente au nom de la liste « Ensemble pour Bresles », la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
D. CORDIER	F. LEONARDI
A. FUMERY	K. JUNOD
C. CRUCET	M. MAGNIER
I. DUCHE-THOURILLON	A. DUTHOIT

A défaut d'autres candidatures, il est procédé à un vote, à bulletins secrets.

Monsieur le Maire proclame les résultats et déclare, élus, à l'unanimité, les membres de la liste ci-dessus.

**Convention Conseil Départemental 60 – Ancienne gendarmerie**

Monsieur CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec le Conseil Départemental de l'Oise pour louer les terrains de l'ancienne gendarmerie. Il explique que les locaux sont inhabités depuis le départ de la Brigade de Gendarmerie vers la nouvelle caserne de la rue René Coty et que ces terrains serviront aux services techniques de la Ville.

Monsieur VANDEWALLE s'interroge sur ce besoin des services techniques alors qu'il y a le terrain de la briqueterie disponible.

Monsieur CRUCET explique que l'avantage de ce terrain est d'être fermé et qu'il permet à la ville de mieux se garantir contre les vols et les dégradations de biens publics, contrairement à la briqueterie. De plus les matériels pourront y être stockés à l'abri dans les bâtiments.

Monsieur CHOQUET souligne le faible prix de cette location et félicite la Municipalité pour cette initiative.

Le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental de l'Oise.

**Restauration scolaire - Tarif**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2014 le prix du repas de cantine scolaire est fixé à 3,40 euros TTC hors encadrement. Monsieur le Maire précise que la commission « Affaires Scolaires » s'est réunie en date du 22 novembre 2016 et, à l'unanimité, préconise, de fixer ce prix à 3,20 euros TTC hors encadrement suite à la renégociation du marché de cantine et à la convention avec la CAF.

Monsieur le Maire indique qu'il est pour lui normal de faire bénéficier les utilisateurs de la réduction obtenue lors de la mise en place du nouveau marché et propose aux membres du Conseil Municipal d'acter ce choix. Il rappelle que le prix du repas de cantine est identique pour tous les élèves contrairement à ce qu'il peut entendre. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de repas gratuit pour certains élèves.

Monsieur le Maire et Monsieur CHOQUET félicitent Madame JUNOD pour le suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce nouveau tarif au 1er janvier 2017.

**Questions diverses**

En l'absence de Madame JUNOD, Monsieur le Maire informe de la mise en place d'un blog à ALSH Jacques BAIZE et invite les parents à le consulter sur [www.centre.arere.fr](http://www.centre.arere.fr). Il permet aux parents de découvrir les activités proposées par l'ALSH via des photos, ainsi que de consulter les menus de la cantine.

Madame FUMERY propose de présenter un bilan du projet « Préférence commerce » ; 10 commerçants et artisans se sont inscrits dans ce dispositif pour se voir attribuer un label « Qualité et services ». Les diagnostics ainsi que les visites mystères sont réalisés. Des ateliers « Préférence commerce » sont proposés, par la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) aux commerçants qui le souhaitent pour les former sur différents thèmes. Elle rend compte des retours positifs quant à ce dispositif de la part des commerçants et artisans pour répondre aux attentes de leurs clientèles.

Insee : Population légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017 : 4 274

**Transfert de la compétence en matière de documents d'urbanisme**

Monsieur DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Loi ALUR a prévu, qu'à compter du 27 mars 2017, la compétence en matière de « plan local d'urbanisme » soit transférée de plein droit aux communautés d'agglomération.

Concrètement, ce transfert de compétence constitue le premier pas vers la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale, appelé aussi PLUI. Néanmoins, pour les territoires qui le souhaiteraient, la loi laisse la possibilité de déroger à ce transfert de compétence sous réserve de respecter deux conditions :

- Les communes doivent délibérer sur leur opposition au PLUI sur une période bien précise : entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017 ;
- Et, au final, au moins 25% des communes du territoire, représentant plus de 20% de la population doivent y être opposés.

Monsieur DUTHOIT explique que Monsieur le Maire, et en concertation avec Madame Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, Présidente de l'agglomération du Beauvaisis, face à ce choix, est favorable à la mise en œuvre du mécanisme dit « de minorité de blocage », et ce pour trois raisons :

- Pour l'heure, la CAB est confrontée au défi de l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 avec la communauté rurales du Beauvaisis (CCRB) , et au vu des échanges qui ont eu lieu dans les différentes instances ainsi que dans le groupe de travail commun relatif à la fusion avec la CCRB, il semble à Monsieur le Maire, qu'avant d'envisager la prise de toute nouvelle compétence, la priorité doit être donnée à la mise en œuvre des compétences communautaires actuelles (Schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, service d'instruction des droits des sols etc...) à l'échelle d'une agglomération élargie à 44 communes.
- Monsieur le Maire pense également aux nombreuses communes, qu'elles soient de la CAB ou de la CCRB, qui sont actuellement en cours de révision/élaboration de leur PLU. Pour Monsieur le Maire, il paraît important qu'elles puissent terminer leur travail de mise à jour de leur document en toute sérénité. Il rappelle, à ce sujet, que la Ville de Bresles entre dans ce cas de figure.
- Enfin, comme la loi le prévoit expressément en cas d'exercice de la minorité de blocage, la question du PLUI pourra être réexaminée en 2020, après renouvellement des assemblées communales et communautaires.

Pour ces raisons, Monsieur DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer contre ce transfert de compétence.

Madame FUMERY précise que cette position est commune à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité ce transfert de compétence.

**Questions diverses**

La Médiathèque Madeleine ODENT enregistre, pour l'année 2016, 1 786 adhérents. Son fond documentaire est constitué de 17 494 documents. Le service a comptabilisé 20 782 prêts. La Médiathèque Madeleine ODENT est la première Médiathèque du territoire de l'ex- CCRB. D'autre part, le budget alloué en 2016 aux achats de documents est de 6 000 € pour les ouvrages, CD, DVD et remplacement de documents abîmés, et de 1 200 € pour les 26 abonnements à des magazines.

Plus qu'un lieu de lecture et d'échanges d'ouvrages et/ou de supports multimédia, la Médiathèque Madeleine ODENT est un lieu de spectacles et d'animations, un lieu de services pour la population. Par ailleurs, les employées de la médiathèque s'occupent également de la mise en page du bulletin d'information de la commune et de la mise à jour du site internet de la Ville.

Madame DENAIN demande si la création d'un comité des fêtes est envisageable. Monsieur DUTHOIT indique que cela a existé dans le passé, mais que la difficulté est de trouver des bénévoles. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas a priori sur cette proposition qui sera à débattre lors d'une commission, en ayant à l'esprit qu'on ne crée pas un Comité des Fêtes pour 2 ans. Madame FUMERY estime également qu'une réflexion est à mener. Madame DENAIN indique que cela ne lui déplairait pas.

Madame GILLAIN signale une anarchie en matière de stationnement autour de la place du Linciau. Elle interroge Monsieur le Maire sur la verbalisation des contrevenants. Monsieur le Maire rappelle qu'une information est faite aux riverains. Il se désole de voir un commerçant inciter les automobilistes à stationner sur la piste cyclable. Il rappelle également l'existence de places dites « minute » ainsi que l'ouverture d'un parking de 28 places gratuites, rue du Sac.

Monsieur le Maire réaffirme sa politique de tolérance zéro et demande au policier municipal d'intervenir. Il explique qu'à la fin des travaux de construction de la halle de plein vent, il demandera à Messieurs CRUCET et MUNIO d'installer des bornes anti-stationnement si les usages n'évoluent pas.

Monsieur le Maire remercie, au nom de la Ville de Bresles, Madame Caroline CAYEUX, Sénateur, pour le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 5 582 euros dans le cadre du projet de signalisation des zones industrielles, réalisé en 2016.

**Finances – Débat d'Orientation budgétaire**

Les orientations du DOB 2017, ont été adoptées à la majorité par 23 voix pour et une abstention.

**Travaux SE60 – aménagement des places, Missions de souterrain BT/EP/RT**

Monsieur CRUCET, Maire- Adjoint, expose aux membres de l'Assemblée délibérante que, dans la perspective de l'aménagement des places du 11 Novembre, du 8 Mai et Maurice Segonds, la mise en souterrain des réseaux aériens Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunications est nécessaire. Il rappelle que dans le cadre du transfert de compétence des travaux de mise en souterrain des BT/EP/RT la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par le SE60. A cet effet, il propose à l'assemblée délibérante d'autoriser le lancement de ce chantier.

Monsieur le Maire précise que le coût est de 556 504,04 euros (sans subvention) soit 442 891,69 euros (avec subvention) et que le calendrier prévisionnel de travaux est fixé au mois de septembre/octobre 2017. Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que la Ville a reçu une proposition du SE 60, pour la rénovation de l'éclairage public de l'Eglise, du Château, de la rue de la Mare du four pour un total de 151 844,53 euros (sans subvention) ou 129 134,13 euros (avec subvention). Il explique qu'il est préférable de réaliser l'éclairage public, parallèlement au réseau, de manière à avoir un projet cohérent et finalisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur CRUCET et les compléments de Monsieur le Maire, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ces conventions avec le SE60.

#### **Subvention - Réserve Parlementaire Caroline CAYEUX – Signalétique des commerces du centre-ville**

Monsieur Bertrand MUNIO, Conseiller délégué rappelle que la Ville de Bresles a obtenu le soutien de Madame le Sénateur Caroline CAYEUX, au titre de sa réserve parlementaire, pour doter les zones industrielles de la Ville d'une signalétique adaptée (Nota : La subvention est de 4 035,49 euros). La mise en place de 4 grands portiques (ZAE de la Couturelle 1 et 2, Zone de l'Hermitage, et Zone Commerciale Intermarché) permet la visualisation des entreprises et artisans Breslois. Pour l'année 2017, Monsieur Bertrand MUNIO propose de faire de même pour les commerces du centre-bourg. C'est pourquoi, il propose à l'assemblée délibérante de solliciter Madame le Sénateur Caroline CAYEUX, au titre de la réserve parlementaire, pour cofinancer ce projet. Il informe que cette opération est estimée à 14 000 euros HT – 16 800 euros TTC et précise qu'il a pris contact avec les commerçants et que ce projet répond à leurs attentes. Ce projet permettra la reprise et l'actualisation de l'ancienne signalétique vieillissante, intégrant : les commerces, les bâtiments publics, les lieux importants (halle), les bâtiments sportifs... et s'intégrera architecturalement et visuellement au projet d'aménagement. Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la réserve parlementaire, auprès de Madame Caroline CAYEUX.

#### **Urbanisme – Modification simplifiée du PLU**

##### **Aire à betteraves – Projet SCI Invest**

Monsieur le Maire précise que Monsieur VANDEWALLE, conformément à la législation en vigueur, en sa qualité d'élu intéressé par cette affaire, ne pourra prendre part, ni au débat, ni au vote. Monsieur DUTHOIT informe l'assemblée délibérante que la SCI VDW INVEST, représentée par Monsieur VANDEWALLE, a déposé une Déclaration préalable pour l'édification d'une clôture qui a été accordée le 2 juin 2016. Monsieur DUTHOIT précise que l'emplacement de la clôture mise en place n'est pas conforme aux limites de propriétés. Par ailleurs, une autre déclaration préalable a été déposée, le 2 août 2016, pour la création d'un parking de 257 places et d'un portail. Cette déclaration préalable a été refusée au motif qu'un permis d'aménager est nécessaire pour la réalisation d'un parking de cette dimension. Enfin, un permis d'aménager, a été enregistré le 9 décembre 2016, pour la création de 7 lots à bâtir. Après instruction par le service Urbanisme de l'ADTO, il ressort du dossier que ce permis d'aménager est refusé, en date du 15 février 2017. Par conséquent, Monsieur DUTHOIT indique à l'assemblée délibérante que deux hypothèses sont envisageables : la première consiste pour la SCI VDW INVEST à se mettre en conformité avec le PLU ; la seconde, à procéder à une modification simplifiée du PLU pour permettre à Monsieur le Maire de signer le permis d'aménager tel que demandé. Ainsi, dans cette hypothèse, le PLU s'adapte au projet du propriétaire alors que ce dernier n'en tient pas compte, en débutant les travaux sans autorisation. Par conséquent, la question est de savoir si l'intérêt de la Ville de Bresles appelle, au regard du projet de la SCI VDW INVEST, une modification à titre dérogatoire des règles d'urbanisme. C'est pourquoi, Monsieur DUTHOIT sollicite le Conseil Municipal, pour se prononcer sur cette question. Il précise que seul l'intérêt général guide son action et qu'en l'espèce, au regard des enjeux de droit, d'équité, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et économiques, il considère avec Monsieur le Maire qu'il revient aux membres du Conseil Municipal de se positionner. Un procès-verbal d'infraction a été établi en date du 23 février 2017, la SCI VDW INVEST ayant commencé des travaux sans autorisation, ni accord. L'application et le respect de la loi sont identiques pour tous, élus ou non élus.

Monsieur PULLEUX s'interroge sur la pertinence des règles du PLU et sur la nécessité de procéder à une modification simplifiée. Monsieur le Maire précise qu'il y a des possibilités d'aménagement sur ce terrain. Madame FUMERY rappelle qu'un PLU est modifiable pour tenir compte des évolutions. Toutefois, en l'espèce, Monsieur le Maire souligne que les travaux ont débuté avant le dépôt d'une demande d'autorisation. Il demande si chacun peut faire des travaux sans respecter les règles définies par la loi et les élus. Monsieur PULLEUX précise qu'il comprend que chacun doit respecter les règles. Monsieur le Maire explique que la Ville est elle aussi contrainte à des autorisations comme avec la DRAC et qu'il respecte les délais. Il en est de même avec le projet d'aménagement en un seul établissement du groupe scolaire. Monsieur PULLEUX s'étonne de l'absence de bassin de rétention à la lecture du projet de Monsieur VANDEWALLE. Madame FUMERY répond que le problème est la méthodologie du projet mené qui conduit à une impasse. Monsieur le Maire redit qu'il est responsable du respect des règles et que s'il déroge à ce principe, il créera un précédent fâcheux et illégal.

Après avoir procédé au vote, les résultats du dépouillement sont : 24 votants, 23 suffrages exprimés, Oui : 2, Non : 21 et une abstention. Par conséquent, Monsieur le Maire proclame la modification simplifiée du PLU rejetée.

#### **Questions diverses**

Madame GILLAIN demande si les Services Techniques de la Ville peuvent procéder à un nettoyage de la rue du Château au vu des déjections canines et autres détritiques. Monsieur CRUCET dit que c'est effectivement prévu et que cela devient permanent. Il demande une prise de conscience de la part des usagers et davantage de verbalisation. Cette situation est anormale et les services techniques de la Ville pourraient avoir d'autres missions plus profitables à tous si quelques-uns se comportaient mieux.

Par ailleurs, Monsieur CRUCET informe de l'installation de nouvelles caméras qui permettront d'identifier les contrevenants. Il rappelle aussi l'achat de près de 40 000 « sacs à crotte ». Monsieur le Maire confirme que le problème est récurrent et qu'il sanctionnera toute personne prise en flagrant-délit par les caméras.

(\*) Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur le site internet [www.Bresles.fr](http://www.Bresles.fr)



## VIVE LES MEDAILLES

Le 4 mars, Dominique CORDIER a eu le plaisir de remettre la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, équivalente à la Médaille du Travail dans le secteur privé à 5 agents municipaux : Jean Marc BUNEL, Lionel DENAIN, Patrick DEMAIN, médailles d'argent pour 20 ans de travail et à Valérie MERCIER et Daniel MAULER médailles vermeil pour 30 ans au service de la collectivité. Nous les félicitons pour leur engagement au service de tous.



## CINE RURAL



Le saviez-vous ? Une fois par mois vous pouvez assister petits et grands à la diffusion de films, de spectacles, de documentaires, organisée par le CINE RURAL 60 à la salle Polyvalente Robert Gourdain. Au cours de l'année 2016, 17 projections ont été organisées, dont 12 « tout public », le jeudi à 20h30 et 5 pour les établissements scolaires ou des groupes. 1203 spectateurs ont été accueillis (895 en 2015, soit une augmentation de 34%), dont 1131 payants et 72 gratuits (bénévoles ou accompagnateurs lors des séances scolaires). Bresles se situe au 5ème rang des 84 communes adhérentes.

Les 3 plus gros succès à Bresles en 2016 sont : Médecin de campagne (82 entrées), Radin ! (70) et Retour chez ma mère (53). Les comédies françaises représentent 8 films sur 12 et sont effectivement les films les plus porteurs à Bresles. Star Wars a néanmoins réuni 44 spectateurs, ce qui est mieux que dans les autres communes adhérentes.

Bresles est l'une des communes «piliers» de l'association. Comme pour les autres communes, 2016 a été une très bonne année grâce à une amélioration de la communication et probablement à la mise en place de la carte de soutien.

Pour profiter des séances, rien de plus simple rendez-vous sur le site [www.bresles.fr](http://www.bresles.fr) afin de connaître les jours et programmations, ou bien contactez le CINE RURAL 60 au 03.44.48.37.30 ou [cinerural-60@orange.fr](mailto:cinerural-60@orange.fr). Le prix d'entrée est pour les adultes de 4€ et les enfants de 3€.

## ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES

Fort du succès de l'opération en 2016, la Municipalité souhaite reconduire les « Activités Intergénérationnelles » pour la saison 2017. Les objectifs de cette activité sont de favoriser les liens dits « intergénérationnels » entre Breslois et Breslois et de lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou handicapées. Ainsi, cette année encore, nous proposons à 4 jeunes de la commune, motivés, âgés entre 16 et 17 ans, à travers une convention d'engagement, des visites à domicile, lors des mois de juillet et d'août. En contrepartie d'une gratification, ces jeunes retenus suite à un entretien, effectueront des vacations à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées volontaires. Des activités telles que lectures, échanges, promenades, jeux, etc. permettront de créer un lien entre générations. Les jeunes seront formés et encadrés, et la première visite sera accompagnée d'un élu. Les personnes intéressées par **ce service qui leur est offert par la municipalité**, peuvent contacter les services de la Mairie au 03.44.07.90.24, pour renseignements complémentaires et inscriptions.



## CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Depuis le 14 mars, si vous souhaitez faire établir une carte d'identité, vous devez vous rendre dans l'une des mairies des communes ci-dessous, la commune de Bresles n'ayant malheureusement pas été retenue par les services préfectoraux pour assurer ce service à la population.

Attichy, Auneuil, Beauvais, Breteuil, Chambly, Chantilly, Chaumont-en-Vexin, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Estrées Saint Denis, Grandvillers, Le Coudray Saint Germer, Liancourt, Margny-lès-Compiègne, Méru, Nanteuil-le-Haudouin, Noailles, Nogent-sur Oise, Noyon, Pont Sainte Maxence, Ressons sur Matz, Ribecourt-Deslincourt, Saint-Just-en-Chaussée, Senlis, Verneuil-en-Halatte.

## EXERCICE INCENDIE

Dans le cadre du projet de réfection de la cour du Château, un exercice d'accès pour les pompiers a été demandé par M. JN GUENOUN, Architecte de Bâtiments de France, pour s'assurer des capacités d'accès afin de pouvoir intervenir dans le cas d'éventuels incendies à l'Hôtel de ville. Cet exercice a eu lieu le mercredi 3 mai 2017 avec la participation des pompiers de Beauvais, Clermont et Bresles. Le but de cet exercice était de savoir si les engins de protection pouvaient entrer par le porche existant. Ce qui fût fait avec une nacelle portée de 19 tonnes pouvant atteindre 32m de hauteur et une échelle portée. Les deux engins sont entrés sans difficultés par le porche permettant ainsi de rassurer la municipalité et les pompiers car un tel exercice n'avait jamais été organisé.



## LA HALLE PLEIN VENT ET LE MARCHÉ DES PRODUITS LOCAUX

C'est le premier grand projet de la mandature de Dominique CORDIER et de la liste Ensemble pour Bresles qui a démarré en ce début d'année 2017 : La construction d'un Halle Plein Vent, Place du Linciaux. Située au cœur du centre bourg, elle a pour vocation de le dynamiser. Ainsi y seront organisés des marchés de produits locaux, des concerts, des expositions, des projections de films, et toutes activités susceptibles d'attirer non seulement les Bresloises et les Breslois, mais également des visiteurs d'autres horizons.

Mais avant d'en arriver là, un long travail a été réalisé par les équipes municipales : le choix du lieu, au plus près des commerces afin qu'ils bénéficient du passage de visiteurs ; le choix de l'architecte pour établir un projet moderne mais s'inscrivant dans l'architecture globale de la commune ; la présentation des plans à l'Architecte des Bâtiments de France ; la réalisation des travaux, suivis de près par Christophe CRUCET, Maire Adjoint aux Travaux et responsable des Services Techniques. Il s'est agi également de défendre ce projet auprès des financeurs potentiels





pour les convaincre de son bien-fondé. Force est de constater que nous avons été entendus, car l'Etat a donné 500.000€, le conseil Départemental 180.000€, le reste à charge de la commune n'étant plus que de 170.000€. Enfin, il a été fait appel à des étudiants en marketing de l'Institut Lassalle de Beauvais afin de comprendre les modalités à mettre en œuvre pour accueillir et servir un maximum de personnes. Cette étude rappelle le contexte de la Ville de Bresles et ses atouts pour mettre en place un marché de produits locaux : à mi-chemin entre les agglomérations de Beauvais et Clermont, la ville bénéficie du flux de la RN31, et il est constaté que 12 000 foyers sont susceptibles d'être intéressés par un tel marché, la zone autour de Bresles étant faiblement dotée en marchés de produits locaux. Il est également constaté que les producteurs sont nombreux et diversifiés à proximité de la Ville de Bresles ; cette donnée permet d'espérer une large gamme de produits locaux toute l'année. Cette étude conclut qu'il existe un engouement indéniable des consommateurs pour les produits locaux, une zone de chalandise intéressante et un nombre de producteurs importants aux alentours de Bresles, et donne des conseils à suivre : avoir une communication efficace et pertinente, proposer une diversité et un nombre suffisant de producteurs et avoir un interlocuteur unique auprès des producteurs pour coordonner le marché. Ainsi l'équipe municipale chargée du projet est allée à la rencontre des producteurs et c'est ainsi qu'à partir septembre prochain, un tout nouveau rendez-vous du goût verra le jour à Bresles. Des producteurs locaux, réunis le troisième vendredi du mois de 16h30 à 19h30 proposeront et feront découvrir des produits de saison et de la région. Les attentes des consommateurs alentours en matière de gastronomie sont de trouver sur un même lieu des fruits, des légumes, des fromages et autres produits de la région, sans avoir à parcourir des dizaines de kilomètres, et en ayant la garantie de l'origine et de la qualité.



Ce marché permettra de rapprocher le consommateur des producteurs et de proposer une rencontre et un partage autour d'une variété de produits de la région. Ce rendez-vous mensuel sera l'occasion de se retrouver et de faire le plein de produits savoureux pour le week-end.

Vous pourrez vous fournir en fruits et légumes de saison : pommes, poires, fraises, prunes, pomme de terre, échalotes, endives..., en miel, en cidre, en fromages, faisselles, yaourts, lait cru et crème fraîche.

Par ailleurs, vous y retrouverez des spécialités picardes comme l'escargot picard, de la ficelle Picarde, de la Tomme au foin, ou encore le fameux cresson breslois.

Vous y trouverez également de la volaille et des conserves artisanales de bœuf et de veaux (carbonade, blanquette, rillettes et pâtés) qui pourront vous régaler pour le week-end.

Une nouveauté sur un marché de ce type : un Food-Truck sera au rendez-vous ! Vous pourrez acheter dans ce petit camion resto des tartines, soupes, salades et desserts faits maison et à base de produits du terroir ; une bonne idée pour un repas rapide et gourmand.

A Noël ou à Pâques par exemple, des produits plus festifs comme des huîtres, du foie gras, des chocolats ou du champagne seront proposés pour pouvoir préparer un bon dîner ou offrir un joli panier.

Bresles vous donne donc rendez-vous le 29 septembre pour l'inauguration de ce marché de produits locaux. Au programme, une découverte du marché et de ses producteurs, des dégustations et même une surprise pour faire vos courses. La compagnie de la Cyrène sera également présente et proposera des spectacles et animations ludiques pour les plus petits.

Amoureux du terroir et du goût, nous vous attendons !

Le programme à retenir pour cette fin d'année :

Vendredi 29/09/2017 (inauguration du marché),

Vendredi 27/10/2017,

Vendredi 24/11/2017,

Vendredi 22/12/2017



## TRAVAUX ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE

### REFECTION SALLE ROBERT GOURDAIN

Pour la deuxième année, la municipalité a fait appel à l'association Recherche Emplois Bury (REB) qui aide des demandeurs d'emploi longue durée grâce à des chantiers d'insertion. Ce sont ainsi 16 personnes qui se sont relayées cette année pour repeindre les communs (couloirs, sanitaires, cuisine) de la salle polyvalente de Bresles. L'année passée, une équipe avait remis en peinture la grande salle, et, enchantée par la qualité du travail réalisé, l'équipe municipale a décidé de leur confier ce nouveau chantier. Cette association permet à ces personnes d'apprendre de nouveaux métiers, ou confirmer leur expérience dans des domaines qu'ils maîtrisent déjà. Outre les travaux REB dispense des formations pour permettre un retour à l'emploi. Nous leur souhaitons bonne chance dans leur recherche.

### RUE DU PETIT CHANTILLY

Démarrés en janvier 2017, les travaux de sécurisation du carrefour rue du Petit Chantilly se sont achevés avec la mise en service des feux dits « à récompense ». La mise en place d'un rond-point ayant été abandonnée, faute d'emprises suffisantes pour pouvoir en installer un assez large pour réellement « casser » la vitesse, il a été décidé d'installer ces feux qui sur l'axe Intermarché Bresles passeront au rouge dès qu'un véhicule sera détecté avec une vitesse supérieure à 50km/h, ou qu'un véhicule sera en attente Chemin de l'Hermitage ou Chemin de Bailleul. Nous souhaitons que ces feux fassent ralentir les usagers et ainsi permettent à chacun de se déplacer en toute sécurité. Sur ce projet, comme sur l'ensemble des travaux réalisés par la municipalité, des subventions ont été demandées et le Conseil Départemental a donné 73800€ pour cette réalisation, ramenant ainsi la facture à 100.000€ pour la commune.

Ayant toujours à l'esprit que la vitesse en ville est un fléau, la municipalité a également décidé de réaliser les marquages de stationnement dans la rue du Petit Chantilly. Ainsi, les véhicules ne se stationneront plus « à cheval » sur les trottoirs, ce qui aura le double avantage de faire ralentir mais aussi de permettre aux piétons de circuler sur les trottoirs sans avoir à marcher sur la chaussée à chaque fois qu'un véhicule sera stationné. Enfin, pour prolonger la piste cyclable la Trans'Oise, la matérialisation d'une piste a été mise en place. Ainsi, voitures, vélos et piétons pourront se déplacer dans des espaces qui leurs sont propres en toute sécurité, pour un peu que chacun respecte les autres...



### BIENVENUE AU VEHICULES ELECTRIQUES



Depuis début mai 2017, la première borne de rechargement pour véhicules électriques est opérationnelle sur le parking Condorcet. Les habitants souhaitant bénéficier de ce service doivent s'adresser au SE60, Syndicat d'Energie de l'Oise, 9164, avenue des Censives, 60000 TILLE, au 03.44.48.32.78, se60@se60.fr ou www.se60.fr.

## L'ACCUEIL DES ENFANTS

### LES VACANCES D'HIVER ET D'AVRIL

Pendant les vacances de février, l'accueil de loisirs a mis en avant les talents de nos jeunes (qui étaient 45 en moyenne), dans la bonne humeur et en musique. La météo n'étant pas au rendez-vous, beaucoup d'activités ont été organisées en intérieur. Afin de clôturer ces vacances scolaires, les groupes des moyens et des grands sont allés au Coliseum d'Amiens afin de pratiquer le patin à glace. Pendant les vacances d'avril, l'accueil de loisirs a été une nouvelle fois le théâtre d'activités diverses et de sorties (piscine, inter-centre à Hermes et avec la CCRB) qui ont beaucoup amusé la quarantaine d'enfants qui étaient présents.





## LES MERCREDIS APRES L'ECOLE

Le mercredi ne s'arrête pas après l'école... Les activités sont aussi aux rendez-vous l'après-midi. Depuis le mois de janvier, les enfants participent à la décoration du hall d'entrée du centre Jacques Baize = la thématique « Star Wars ».

Et, au fur et à mesure de l'année qui s'écoule, les animations au centre Jacques Baize continuent leurs avancées....



## TAP

Les ateliers TAP rencontrent toujours beaucoup de succès auprès des enfants de Bresles. Les demandes sont nombreuses, les enfants ont un large choix d'activités : jardinage, musique, Capoeira, escrime, art du dessin, création de bijoux, cuisine... Il y a environ 100 enfants le mercredi et 160 le vendredi. L'année se clôturera par une expo/spectacle, ouvert aux parents le mercredi 28 juin 2017 à 16h à la salle Robert Gourdain.

## PROJET INTERGENERATIONNEL



Les rendez-vous à l'EHPAD « l'Âge Bleu » se sont poursuivis afin que petits et grands se retrouvent autour d'activités communes. Au programme du mois de mars, la création de cartes pour la fête des grand-mères et en avril, activités manuelles autour de Pâques. Jeunes et moins jeunes sont toujours ravis de ces moments de partage. Une kermesse sera organisée le mercredi 05 juillet 2017 à l'EHPAD « l'Âge Bleu », pour clore cette année riche en échanges entre générations.

## PROJET A LA MEDIATHEQUE



La décoration des locaux de la médiathèque avec des personnages de contes se poursuit. Les enfants sont heureux d'apporter leurs dessins pour décorer les lieux. Pour clôturer ce projet, un goûter sera organisé à la médiathèque le mercredi 21 juin 2017 à 16h avec les enfants, les parents et les élus de la Ville.

Mais les aventures ne s'arrêtent pas en si bon chemin. En effet le centre Jacques Baize sera ouvert pendant les vacances d'été du lundi 10 juillet au jeudi 31 août 2017. L'inscription et/ou réservation sera à effectuer au bureau du centre aux horaires d'ouverture, à partir du mardi 06 juin 2017.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE

Installé depuis 2008 au cœur de Bresles, Monsieur Kadir LACHMI dit « Momo » permet aux habitants de Bresles de s'approvisionner en fruits, légumes et produits d'épicerie et d'entretien de toutes sortes du mardi au dimanche, sans avoir à utiliser de voiture. Ce commerce de proximité, situé face à la mairie, rend service à de nombreux breslois et beaucoup s'inquiètent de voir notre épicier vieillir et craignent la fermeture de sa boutique. Il n'en sera rien, en effet, M. LACHMI a anticipé son départ à la retraite et forme depuis plusieurs années sa fille Anane aux rouages du commerce. Ainsi, outre une formation commerciale, Anane a pu bénéficier de la transmission des savoirs de son père en matière d'approvisionnement à Rungis, de commandes à différents fournisseurs et de comptabilité afin d'être prête à reprendre totalement le flambeau quand l'heure de la retraite aura sonné. Encore un bel exemple de l'importance du partage entre les générations.



## PEDICURE PODOLOGUE

Une nouvelle offre de soin est dorénavant disponible à Bresles. En effet Madame HAUTECLOCHE Morgane s'est installée rue du Général de Gaulle et vous pouvez prendre rendez-vous pour vos soins de pieds ou la réalisation de semelles orthopédiques au 06.03.85.09.22.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES



Afin d'intervenir au plus près de la population, des avocats du barreau de Beauvais assurent des permanences dans les communes de l'Oise. Les prochaines permanences à Bresles auront lieu les samedis 16 septembre et 18 novembre de 9h à 12h à la Mairie.

## AIDE A LA GARDE D'ENFANTS

Depuis le 01/03/2017, la Région Hauts de France a mis en place un dispositif permettant aux parents qui travaillent ou qui sont en formation qualifiante de bénéficier d'une aide financière (20 ou 30€ par mois sous conditions) pour faire garder leur enfant de moins de 3 ans. Rendez-vous sur le site [www.age.hautsdefrance.fr](http://www.age.hautsdefrance.fr) avant le 30 juin 2017 pour plus de renseignements et pour pouvoir remplir le dossier de d'inscription en vue de son instruction par les services de la Région.



## LA CPAM DE L'OISE COMMUNIQUE



### ASTHM'ACTIV, UNE NOUVELLE APPLI MOBILE

L'Assurance Maladie lance Asthm'Activ, une application mobile pour vous aider à mieux gérer votre asthme au quotidien. Véritable carnet de bord de poche, l'application propose plusieurs fonctionnalités (suivi du contrôle de l'asthme, du traitement, des rendez-vous médicaux...). L'application Asthm'Activ est téléchargeable gratuitement sur l'App Store ou Google Play.

### CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr). Valable deux ans, la CEAM est utile uniquement en cas de problèmes médicaux. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins, selon les formalités en vigueur dans le pays de séjour. En cas de départ en Europe, chaque membre de la famille doit posséder sa carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.



## MALADIE D'ALZHEIMER : BENEVOLAT



L'Association France Alzheimer Oise recherche des personnes ayant été proches d'un malade d'Alzheimer ou maladie apparentée, qui accepteraient d'écouter les familles dans la même situation. Chaque volontaire sera entouré de l'équipe de bénévoles et recevra une formation adaptée pour mieux aider, soutenir et informer les familles. Des permanences ont lieu à Beauvais, Compiègne et Villers St

Paul. Pour tout renseignement, contacter : l'Association France Alzheimer Oise - 35 rue du Général Leclerc - 60000 Beauvais - tel. 03 44 48 63 98 [alzheimer.oise@wanadoo.fr](mailto:alzheimer.oise@wanadoo.fr) - site [www.francealzheimer-oise.org](http://www.francealzheimer-oise.org)

## LES RICHESSES DU MARAIS DE BRESLES

Sur plus de 500 hectares, répartis sur les communes de Bresles, Bailleul-sur-Thérain, Hermes, La Neuville-en-Hez et la Rue Saint-Pierre, ce marais tourbeux renferme de nombreux milieux naturels ainsi que des espèces végétales et animales de plus en plus rares et menacées en Picardie. Ce marais est une zone humide développée sur un substrat de tourbe alcaline. La tourbe résulte de la non-décomposition de la matière végétale accumulée dans un milieu engorgé et en absence d'oxygène. En effet, les différentes sources alimentent le marais en eau de manière régulière, favorisant l'engorgement des sols. La tourbe, matériau riche en carbone, a longtemps été extraite des marais et utilisée comme combustible. A Bresles, cette exploitation a commencé en 1774, et a perduré jusqu'au début du XXe siècle. Ces milieux tourbeux sont des zones de grandes richesses écologiques.

Sur la commune de Bresles, le marais recèle deux grands types de milieux : des milieux humides principalement composés de boisements et de zones marécageuses à hautes herbes, et des buttes sableuses, sèches, où l'on trouve des pelouses à végétation plus rase. Ces différents milieux et leur relative bonne conservation ont permis de préserver plusieurs espèces animales et végétales de grand intérêt patrimonial. En 2009, la commune et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ont signé une convention de partenariat d'une durée de 15 ans. Cette convention a pour objet la conservation et la mise en valeur des richesses naturelles du marais de Bresles. Le Conservatoire a donc pu mener des inventaires de la faune et de la flore afin de connaître le patrimoine naturel présent sur le marais. Ce sont 204 espèces végétales et 194 espèces animales qui ont été recensées à ce jour. Parmi ces espèces, 19 plantes et 29 animaux sont considérés comme patrimoniaux, c'est-à-dire qu'elles présentent un intérêt écologique de par leur rareté.

Voici ci-dessous quelques espèces que l'on peut rencontrer sur le marais :



L'Utriculaire vulgaire, une plante « carnivore » typique des marais alcalins



Le Potamogeton coloré, espèce protégée, que l'on rencontre dans les fossés



Le Tétragonolobe maritime, présent sur le Mont de Sable



L'Inule à feuilles de Saule, présents dans les layons humides



L'Aeschna affinis, une libellule typique des marais



Le Miroir, un papillon qui affectionne les prairies humides



Le Criquet palustre, devenu de plus en plus rare en Picardie



La Vipère péniade, une espèce protégée et en voie de disparition

Concernant la Vipère péniade, le Conservatoire a réalisé une étude en 2016 afin de connaître plus précisément l'état de la population sur le marais de Bresles. 63 individus ont été observés sur l'ensemble du site (mâle, femelle et jeunes). Cette population semble viable sur le long terme. Le marais apparaît comme un site majeur pour la conservation de cette espèce menacée. Les serpents ayant plutôt « mauvaise réputation », le Conservatoire a rédigé une fiche afin de sensibiliser le public à la préservation de ces animaux mais également pour informer de la conduite à tenir en cas de rencontre d'une vipère. Ces animaux pouvant mordre pour se défendre, il convient de rester prudent même si le risque reste minime. Cette fiche est téléchargeable sur le site internet de la commune [www.bresles.fr](http://www.bresles.fr), rubrique Vie Pratique.

## UN NOUVEAU SENTIER DE DÉCOUVERTE

Le marais de Bresles est un site très prisé pour la promenade et de nombreux visiteurs le parcourent tout au long de l'année. Afin de concilier la découverte du marais et les usages en vigueur, un nouveau sentier pédagogique a été aménagé le long de la rivière la Trye. Ce sentier qui longe le nouveau lit de la rivière, suite aux récents travaux de ré-méandrements, vous fera découvrir un nouveau visage du marais. Le sentier, déjà ouvert, sera aménagé de panneaux d'informations à partir de l'automne.

Nous vous rappelons que le marais est un site fragile, abritant de nombreuses espèces. Il est donc demandé aux visiteurs de ne pas s'écarter des sentiers, de tenir les chiens en laisse, de ne pas déranger la faune, de ne pas cueillir de fleurs. Renseignez-vous également en mairie pour connaître les périodes de chasse. Enfin, nous vous rappelons que les motos et quads sont strictement interdits dans le marais.

## LA CRESSICULTURE

Le marais de Bresles est également un site privilégié pour le travail des cressiculteurs. Pour mémoire, faut-il rappeler qu'en amont de la réalisation des travaux de ré-méandrement, le Conseil Municipal de Bresles avait émis un avis défavorable à ces réalisations en 2014, au motif que le projet tel qu'envisagé, aurait pour conséquence : une incidence sur l'activité des associations de chasse et des cressiculteurs, un risque accru pour la sécurité des usagers du Marais du fait de la remise en eau de certaines parcelles et une destruction importante de peupliers générant ainsi une perte financière nette pour la ville. Ainsi, si le projet de parcours pédagogique pouvait sembler intéressant, la modification du cours de la rivière semblait moins pertinente.

A l'époque, force est de constater que peu de personnes ont suivi l'avis des élus de la commune dans le cadre de l'enquête publique et aujourd'hui, il revient aux membres du conseil municipal d'être le relais des cressiculteurs auprès des Institutions et du Syndicat de la Trye. Bien que Monsieur le Maire et les conseillers municipaux ne soient pas des experts hydrauliques et ne peuvent affirmer qu'il y ait un lien de cause à effet, la Ville n'a cessé de solliciter les autorités compétentes pour comprendre l'origine de la hauteur d'eau importante constatée (2 fois plus de débit en 2017 par rapport à 2011).

A cet effet, les experts sollicités ont confirmé que les travaux n'étaient pas en cause et que « la hausse des niveaux d'eau des marais de Bresles constatée en ce début d'année par les cressiculteurs, n'est pas liée aux travaux de renaturation, mais à une augmentation du débit de la Trye, liée



à la recharge tardive de la nappe en ce début d'année 2017 et à la pluviométrie de début mars ». Néanmoins, la commune de Bresles soutient, sans faillir, ses cressiculteurs à la hauteur de ses moyens et de son champ de compétence (c'est le syndicat de la Trye qui gère la rivière, pas la commune), aussi a-t-elle demandé des actions immédiates au syndicat de la Trye pour permettre aux cressiculteurs d'exercer sereinement leur métier. Ainsi, à force d'effort et de constance, il a été obtenu la réalisation d'un faucardage sur une longueur de 2km afin de retirer les herbes qui se sont développées depuis la réalisation des travaux et Messieurs CRUCET et MAGNIER qui représentent la commune au niveau du syndicat continueront d'œuvrer pour améliorer la situation. Bresles, fière de ses traditions, ne veut pas perdre le savoir-faire, unique de ses cressiculteurs. Elle les accueillera d'ailleurs lors de son marché de produits locaux pour valoriser la qualité de leur production.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la mairie de Bresles au 03.44.07.90.24, [mairie@bresles.fr](mailto:mairie@bresles.fr) ou le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie au 03.44.45.01.91, [contact@conservatoirepicardie.org](mailto:contact@conservatoirepicardie.org).

## PORTRAITS

### LE POLICIER MUNICIPAL ET LA GARDIENNE DE LA MAIRIE



Le premier portrait de ce Bresles Infos est consacré à Mr BOURTAYRE, qui est policier municipal de notre commune depuis le 15 juin 1988. La police municipale est placée directement sous l'autorité du Maire. Aux termes de l'article L 2212-5 du code général des collectivités territoriales « les agents de police exécutent dans la limite de leurs attributions et de son autorité, les tâches relevant de la compétence du Maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique ».

Mr BOURTAYRE assure des missions quotidiennes variées, telle que la surveillance de la voie publique en patrouille. Il est la police de proximité c'est-à-dire qu'il dialogue avec la population et les services de l'Etat par exemple. Il assure la présence aux écoles et au collège CONDORCET pour surveiller le stationnement et assurer la sécurité de la traversée aux passages piétons. Vous avez peut-être déjà eu l'occasion de l'apercevoir sur le marché le jeudi, mais aussi lors de la fête foraine, en effet, il gère le placement et l'encaissement des droits de places. De ce fait, il est responsable de la régie pour ce domaine d'activité. Par ailleurs, il assure le transport des personnes âgées tous les 15 jours dans le cadre de l'aide aux courses, mise en place depuis fin 2015 par la municipalité. Il patrouille

dans la commune afin de régler certaines affaires de voisinages ou de stationnement.

Cet agent communal est aussi amené à réaliser des enquêtes administratives suite à des demandes de la préfecture ou d'huissier de justice... Mr BOURTAYRE travaille en collaboration avec la gendarmerie notamment dans le cadre de la vidéo-protection. Dans notre commune, 25 caméras ont été installées et du fait de son assermentation, il est habilité à visionner les images pour aider la gendarmerie dans ses recherches.

Ses missions sont également élargies à la gestion du chenil municipal qui a été installé début 2017 par les agents techniques de la commune et lorsqu'un animal est capturé, il assure le transfert à la SPA ; Il assure aussi tout au long de l'année l'ouverture et la fermeture du City Stade.

Il concourt et apporte un soutien aux différents services de la mairie, lors de la présence aux cérémonies ou aux conseils municipaux....

Comme vous pouvez le constater notre policier municipal assure une diversité de tâches, nécessaires au bon fonctionnement de la commune et la sécurité de nous tous. Son rôle est avant tout préventif, éducatif et en dernier ressort répressif. Nous avons lors de notre interview demandé à Mr BOURTAYRE quelles étaient les qualités requises pour ce poste. Il nous a donc confiés qu'il faut être polyvalent, courtois. Il nous a également fait part de l'importance de garder son sang-froid.

Pour le deuxième portrait de ce bulletin, nous sommes allés à la rencontre de Sylvie LENZI, la gardienne de notre mairie depuis 2002. Vous l'avez sûrement tous déjà croisée à la mairie ou dans la cour de la mairie, toujours prête à renseigner les visiteurs en quête d'informations. Mais en tant qu'agent polyvalente de la ville, elle a d'autres missions bien particulières...

Dans le cadre de sa fonction de gardienne de mairie, Madame LENZI assure l'entretien de la mairie tous les soirs et toute la journée du lundi. Elle met un point d'honneur à ce que les locaux soient parfaitement entretenus pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles et participe ainsi à l'entretien du patrimoine de notre commune. Domiciliée dans les bâtiments de la Mairie, elle peut intervenir très rapidement à tout moment. Elle est également en charge des achats pour l'entretien et la vie quotidienne de la mairie. Elle s'occupe de l'organisation des vins d'honneur qui ont lieu pour les grandes dates de commémorations pour la France et les cérémonies officielles. En effet, c'est elle qui gère les commandes et qui effectue la mise en place et le service. En l'absence de Monsieur BOURTAYRE c'est elle qui procède au placement et à l'encaissement des droits de place pour le marché du jeudi. Elle est également sollicitée pour les événements incontournables de notre ville comme la fête nationale du 14 juillet, la journée éco citoyenne, les fêtes de Pâques... Par exemple, lors de la venue de l'orchestre de l'Arcam dans le cadre du festival Arcamania à l'église de Bresles le 12 mai 2017, elle a participé à l'accueil des solistes et était en charge de l'organisation de leur repas.

Elle effectue aussi l'entretien de DOJO pour les sports de combat le mardi et jeudi matin en binôme avec sa collègue Céline TALLON. De plus tous les midis elle s'occupe d'un groupe d'enfants de l'école maternelle pendant leur coupure du midi. Elle les accompagne de l'école jusqu'à la cantine où elle les encadre pendant le repas puis les ramène une fois venue l'heure de reprendre le chemin de l'école.

De par la diversité de ses tâches, Madame LENZI qui est sous l'autorité de Monsieur le Maire et de Monsieur GAGE (le DGS de la ville) est amenée à travailler avec les adjoints et délégués de la commune, Monsieur POITTEVIN (Directeur du périscolaire) et échange régulièrement avec Monsieur GIORGETTI (Président du club de judo).

Les qualités indispensables pour ce poste, la disponibilité, la patience avec les enfants, la réactivité et l'ouverture d'esprit pour être prête à répondre à toutes les sollicitations.

Au fil de notre échange, Madame LENZI nous a confié aimer la diversité de ses tâches de travail et surtout le contact avec la population et avec les enfants lors du temps de cantine, et elle a insisté sur le fait qu'en tant que gardienne de la mairie, elle a le privilège de vivre et travailler dans l'agréable cadre de l'ancienne résidence des Evêques.



## ASSOCIATION JUMEAUX ET + 60



L'association « Jumeaux et + 60 » propose son soutien à toutes les familles de multiples ou à devenir. Briser l'isolement, écouter, soutenir sont les mots que nous mettons en avant. Derrière les mots, les actes... une rencontre familiale /mois (randonnée, vide placard, arbre de Noël, restaurant) , une permanence à notre local, mise à disposition de matériel de puériculture, forum de discussion, etc... Pour cela, un 1er contact privilégié au 07.82.59.23.59 ou e-mail : [postmaster@jumeauxetplus60.com](mailto:postmaster@jumeauxetplus60.com).

Association "Jumeaux et +60"

## LECTURE A LA MEDIATHEQUE

Cet été, les livres campent à la Halle de Plein Vent ! Ils sont en vacances et ont décidé de vous lire quelques-unes de leurs aventures. Les bibliothécaires de la médiathèque Madeleine Odent vous proposent des lectures à haute voix sur le thème des vacances et du camping, avec la participation du centre de loisirs de Bresles. Rendez-vous à la Halle de Plein Vent :

Mardi 11 juillet : de 10h à 11h (3-5 ans) et de 14h à 15h (6-7ans)

Mardi 18 juillet : de 14h à 15h (6-7 ans)

Mardi 25 juillet : de 14h à 15h (6-7 ans)

La quatrième édition de « L'été en roue-livre », manifestation organisée par la Médiathèque Départementale de l'Oise, passera le mardi 25 juillet de 10 h à 11 h (3-5 ans) à la Halle de Plein Vent. Les bibliothécaires de la M.D.O. partageront avec vous des trésors de lecture !



## BRESLES SECTION CANINE

Les membres de l'association Bresloise, présidée par Arnaud MAUGER, a brillé lors des sélections régionales du mois d'avril à Villers St Paul, et ce sont 5 équipes qui représenteront le club et la ville de Bresles lors de la finale du Grand Prix de France à Aubagne le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Bresles Infos souhaite bonne chance à Guipps, Zana, Henzo, Gahun, Julius et à leurs maîtres.



## APPEL A CANDIDATURE

L'association des Combattants Prisonniers de Guerre ACPG CATM de Bresles recherche 3 jeunes bénévoles pour devenir porte-drapeaux aux cérémonies commémoratives du 8 Mai et du 11 Novembre. Si vous êtes âgés d'au minimum 15ans et que vous avez cette petite flamme en vous, ainsi que la reconnaissance du devoir patriotique, merci de prendre contact auprès du Président M. Alain COVET au 03.44.07.10.80 ou du responsable des porte-drapeaux, Joël VILLEDIEU au 03.44.07.73.52.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE JUIN A OCTOBRE

### JUILLET

**Judi 6 :** Ciné Rural 60 – Salle Robert Gourdain GS

**Vendredi 14 :** Fête Nationale - Marché Artisanal et Feu d'Artifice – Stade A. Hyttenhove

### AOÛT

**Mardi 8 :** Don du sang – Salle Robert Gourdain GS

**Samedi 12 et Dimanche 13 :** Ball-Trap de la Société de Chasse des Marais Communaux - Marais

**Mardi 15 :** Brocante USB Pétanque - Stade A. Hyttenhove



**Jeudi 24 :** Ciné Rural 60 – Salle Robert Gourdain GS

**Jeudi 31 :** Libération de Bresles – Cour de la Mairie

### SEPTEMBRE

**Dimanche 10 :** Bourse Auto Moto par l'Avenir Ensemble sur les 3 places

**Dimanche 17 :** Brocante GAF 80 – EPHAD L'Age Bleu

Journée du Patrimoine – Eglise et Mairie

Brocante Passion Automobile sur les 3 places

**Jeudi 21 :** Ciné Rural 60 – Salle Robert Gourdain GS

**Dimanche 24 :** Thé Dansant Radio Mercure – Salle Robert Gourdain GS

### OCTOBRE

**Dimanche 1 :** Brocante des Amis du Quartier sur les 3 places

Concours d'obéissance USB Canin – Le Bélier

**Samedi 7 et Dimanche 8 :** Convention Tatouage Original's Tatoo – Salle Robert Gourdain GS

**Samedi 14 :** Soirée Bavaroise des Amis du Quartier – Salle Robert Gourdain GS

**Jeudi 19 :** Ciné Rural 60 – Salle Robert Gourdain GS

## ÇA S'EST PASSE A BRESLES

### CONCERT DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE BEAUVAIS



La Municipalité de la Ville de Bresles, soucieuse de proposer et voir se développer une offre culturelle en direction des habitants de la commune, a conventionné avec l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais, pour l'organisation d'un concert, le 26 mars 2017, à la salle Robert GOURDAIN, de Bresles. L'Orchestre d'Harmonie de Beauvais a répondu favorablement et avec enthousiasme, d'autant plus que le chef d'orchestre a des attaches familiales à Bresles. Ainsi, 55 musiciens ont joué des morceaux de musique classique et contemporaine, connus du grand public pendant une durée de deux heures. L'entracte a été confié à l'association l'Avenir Ensemble. L'association Clin d'œil était également présente via une exposition de photos basées sur les quatre saisons à Bresles ainsi que l'association les Potes d'Art. Ce concert offert par la Municipalité a réuni 440 personnes enchantées par la représentation. Devant le succès remporté, cette opération sera reconduite le 8 avril 2018. Retenez la date !

### ARCAMANIA LE 12 MAI 2017

L'association ARCAM a été créée en 1981 afin de favoriser la pratique artistique en milieu rural, et est dirigée par Emmanuel COULOMBE. ARCAMANIA est un festival, organisé par l'Arcam, dont la première édition a eu lieu en 2015 et dont l'objectif est l'acquisition d'un piano Steinway. Ce festival est soutenu, de manière bénévole, par de nombreux musiciens ainsi que par de nombreux mécènes, publics et privés. L'an dernier, ce festival a eu lieu du 2 au 7 mai 2016. Wariville, Saint Just en Chaussée, Méru, Laigneville, Litz, Verderonne ont également répondu positivement. Le concert à Bresles le 12 mai 2017, offert avec le soutien de la municipalité qui a investi 1200 euros, a enchanté le public présent, notamment avec les célèbres Quatre Saisons de Vivaldi.



### MAIS AUSSI ...



**11/03 :** L'association « Les Amis du Quartier » a fêté ses 20 ans. Ce fût l'occasion pour Claude LIEURE et son épouse Babeth de remercier tous les bénévoles qui répondent toujours présents. Une journée mémorable, agrémentée d'un spectacle magnifique.



18/03 : Matinée éco citoyenne



19/03 : Conviviales de nos aînés



Mars/Mai : Dessins des élèves de maternelle exposés à l'Université de Picardie en mars et à la médiathèque en mai



16/04 : La chasse aux œufs de Pâques



29/05 : La fête des voisins



### « ENSEMBLE POUR BRESLES »

A mi mandat, nous voyons la concrétisation des projets sur lesquels nous travaillons depuis notre investiture. Ainsi, la Halle Plein Vent sera bientôt à la disposition des bresloises et des breslois et permettra d'animer le centre-ville. Cet édifice sera également à la disposition des associations qui pourront y réaliser expositions et autres manifestations sportives. Les prochains grands chantiers concerneront l'aménagement des places, puis la réalisation du groupe scolaire. Il s'agit d'un projet d'envergure de plusieurs millions d'euros, qui permettra d'accueillir nos petits breslois et la médiathèque, et qui sera réalisé par tranches sur plusieurs années, afin de préserver les investissements de la commune. En attendant, nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez vous sous la Halle dès le 29 septembre 2017.

Dominique CORDIER et la liste Ensemble pour Bresles

### « VOLONTAIRES ET SOLIDAIRES »

Communication non parvenue dans les délais fixés.

### « AGIR POUR BRESLES »

Communication non parvenue dans les délais fixés.

### « ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE BRESLES »

#### LE MUSEE BRESLOIS

Il y a bien longtemps que nous en parlons et que la population bresloise attend la création d'un musée pour mettre en valeur le passé de leur ville. Pour cela, il est important de trouver le lieu adapté, le dimensionnement, puis faire appel à toutes les bonnes volontés pour une première participation citoyenne à la mise en œuvre de ce projet. Il est sage, pour nos générations futures qu'elles se rappellent la nature de son implantation architecturale ainsi que les activités publiques de la vie d'antan... Bresles se modernise et c'est tant mieux... Alors, le passé réuni dans un musée, ne serait-ce pas une des solutions pour ne pas oublier ?

Ensemble Pour l'Avenir de Bresles